

Préfecture de l'Isère
Direction de la Citoyenneté et de l'Immigration
et de l'Intégration
Bureau Accueil et Missions de proximité

PERMIS DE CONDUIRE & HANDICAP

⇒ Vous êtes déjà titulaire d'un permis de conduire et des aménagements de votre véhicule sont nécessaires pour pouvoir conduire ;

↳ Vous devez procéder à la régularisation de votre permis de conduire.

⇒ Vous souhaitez passer votre premier permis de conduire avec des aménagements du véhicule

⇒ Vous avez déjà des aménagements sur votre véhicule et vous devez les modifier ;

↳ Vous devez procéder à la régularisation de votre permis de conduire.

Lorsque vous aurez passé votre visite médicale auprès d'un médecin agréé (liste disponible sur le site internet de la préfecture de l'Isère), vous pourrez prendre un rendez-vous avec Mme Françoise LUMINAIS, référent « Handicap & Conduite » pour définir les aménagements nécessaires pour la conduite de votre véhicule.

Le jour de votre rendez-vous avec Madame Luminais, vous devez vous présenter avec le CERFA N° 1488*01 « permis de conduire avis médical »

Contact : Françoise LUMINAIS
(Adjointe au délégué principal aux permis de conduire et de la sécurité routière)
Référent « Handicap & Conduite » départemental
mail : francoise.luminais@isere.gouv.fr

Centre des permis de conduire
17 avenue du Grand Sablon - 38700 La Tronche -
04 38 37 26 51 (ligne directe)
04 38 37 26 50 (standard)

